

APPEL D'OFFRE :

Animation d'un réseau pérenne de fermes et communes agroforestières dans le cadre du projet Interreg POCTEFA PYRENAF « Fermes et communes agroforestières des Pyrénées »

I- Présentation de l'Association Française d'Agroforesterie

Créée en 2007, l'Association Française d'Agroforesterie agit pour accélérer la transition agroécologique dans les territoires français.

Pour mener à bien notre mission, nous mettons en œuvre un large éventail d'actions :

- Recherche et développement,
- Formation, diffusion du savoir,
- Animation territoriale,
- Structuration de filières
- Représentation de l'agroforesterie dans le débat public.

II- Présentation du projet PYRENAF

Le projet Interreg POCTEFA PYRENAF a pour objectif de promouvoir l'agroforesterie en tant que solution durable pour relever les défis des Pyrénées en matière de transition agroécologique et d'adaptation au changement climatique.

Ce projet de coopération transfrontalière rassemble cinq partenaires principaux :

- L'Université de Toulouse (UT), coordinateur du projet
- L'Association Française d'Agroforesterie (AFAF)
- L'Université de Zaragoza (UNIZAR)
- Centro de Investigación y tecnología Agroalimentaria de Aragón (CITA)
- Asociación tutelar aragonesa de discapacidad intelectual (ATADES)

Et des partenaires territoriaux :

- Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises
- Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Comminges Pyrénées
- Association pour la création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées
- Association La Route des Vins du Jurançon
- Établissement public local d'Enseignement et de Formation Agricole Mirande-Riscle
- Desarrollo Rural Comarcal de la Hoya de Huesca/Plana de Uesca (ADESHO)
- Comarca de la Jacetania

Il s'articule autour de trois axes principaux :

- Création d'un réseau transfrontalier d'innovation agroforestière
- Mise en œuvre de méthodes innovantes de diagnostic et de gestion durable des espaces agroforestiers
- Valorisation des produits et développement de chaînes de valeur

PYRENAF est co-financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Programme Interreg [POCTEFA 2021-2027](#).

III- Contexte de la consultation

La présente consultation concerne la mise en œuvre de l'activité 3.3 du projet, consacrée à l'animation d'un réseau de fermes et communes agroforestières, dans une dynamique territoriale et participative. Cette activité s'inscrit dans la continuité des travaux conduits dans l'action 3 du projet, qui comprend également les activités 3.1 et 3.2 détaillées ci-dessous :

- La définition collective des critères caractérisant une « ferme agroforestière » et une « commune agroforestière ». (Activité 3.1)
- La sélection de 8 à 12 fermes espagnoles et 8 à 12 françaises, de 3 communes espagnoles et 3 françaises intéressées par le projet et intéressantes par leurs modèles agroforestiers, contextes et dynamiques de projets. (Activité 3.2)

L'activité 3.3 vise à la formalisation des réseaux de fermes, de communes et de fermes et communes en France et en Espagne et à leur animation. Cette « animation » reviendra à valoriser les relations de travail et les liens sociaux entre acteurs territoriaux et acteurs transfrontaliers, liens qui s'établiront à l'occasion de l'ensemble des travaux collectifs menés durant les activités des actions 4 et 5 du projet PYRENAF. Les participations d'acteurs transfrontaliers seront le plus souvent favorisées dans ces travaux menés les uns en France et les autres en Espagne. En dernière partie de projet, l'activité 3.3 prévoit une phase d'évaluation finale et de bilan. Enfin, le travail visera à étudier les conditions de la pérennisation de la démarche, en envisageant la création d'un cadre pérenne de gouvernance et d'animation du réseau créé à travers ce projet.

Les objectifs attendus pour ce réseau de fermes et de communes :

- Des acteurs inscrits dans une démarche collective et transfrontalière de coopération autour de l'agroforesterie Pyrénéenne
- Des élus et agriculteurs sensibilisés aux bénéfices de l'agroforesterie dans un contexte de réchauffement climatique Pyrénéen
- Une montée en compétence des acteurs locaux sur l'agroforesterie Pyrénéenne (agriculteurs, techniciens, élus)
- Un partage de savoirs et d'expériences entre pairs autour de l'agroforesterie

IV- Objet du marché

Le présent marché a pour objet la prestation d'animation du réseau de fermes et de communes agroforestières du projet PYRENAF entre T4 2026 et T2 2029, ainsi que la rédaction des livrables finaux attendus au 1er juin 2029.

V- Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 30 mois à compter de la date de notification

VI- Prestations attendues

Le prestataire retenu assurera les prestations d'animation du réseau de fermes et de communes agroforestières en France et en Espagne entre T4 2026 et T2 2029. Cela comprend les actions suivantes :

1. Co-animation continue du collectif : créer une communauté d'acteurs et mettre en œuvre les outils nécessaires à son animation (veille technique, animation d'un groupe

WhatsApp, diffusion d'informations relatives à l'agroforesterie
Pyrénéenne, lien avec les autres actions du projet PYRENAF...)

2. Co-organisation des 3 ateliers de sensibilisation à l'agroforesterie destinés aux élus locaux (préparation des ateliers avec les partenaires et co-animation en utilisant des outils de l'intelligence collective)
3. Organisation de l'atelier de lancement du réseau français réunissant agriculteurs et collectivités et permettant de recueillir les besoins du réseau (préparation des ateliers et co-animation en utilisant des outils de l'intelligence collective)
 - a. *Sensibilisation à l'agroforesterie dans un contexte de réchauffement climatique*
 - b. *Recueil des besoins et attentes des membres du réseau*
 - c. *Visite d'une ferme agroforestière inspirante*
4. Elaboration d'une feuille de route du réseau 2026 – 2029 co-construite avec les membres du réseau.
5. Coordination de la feuille de route française avec le réseau espagnol et appui aux partenaires espagnols
6. Elaboration et organisation de la signature d'une charte d'engagement et de coopération du réseau
7. Organisation de deux voyages d'étude (2027 et 2028), un en France et un en Espagne avec l'ensemble du réseau :
 - a. *La première journée transfrontalière en 2027 permettra une connaissance réciproque des participants et une connaissance de l'ensemble des sites pilotes avec notamment le partage des guides de descriptions des fermes et communes agroforestières des Pyrénées. Elle initiera les 1ers réseaux de coopération entre agriculteurs travaillant sur des modèles similaires, entre communes et entre fermes et communes*
 - b. *Le deuxième voyage d'étude en 2028 permettra notamment de présenter les résultats de PYRENAF, de partager les difficultés et réussites rencontrées par chacun (agriculteurs, collectivités) et les suites à donner au réseau*
8. Organisation des travaux avec les étudiants des formations partenaires du projet
9. Animation d'un ou plusieurs ateliers dédiés aux collectivités (élus et technicien) comprenant des témoignages de collectivités engagées en agroforesterie, des retours d'expériences inspirants
10. Accompagnement des projets des collectivités membres du réseau
11. Organisation d'une ou plusieurs journées techniques agricoles selon les besoins en partenariat avec des groupes d'étudiants et des partenaires techniques
12. Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques en France et en Espagne
13. Contribution à la mise à jour d'une cartographie d'acteurs de l'agroforesterie Pyrénéenne en France et en Espagne

14. Rédaction et diffusion des compte-rendu de l'ensemble des réunions, ateliers et événements organisés
15. En fin de projet, organisation d'une visite de ferme ouverte au réseau et plus largement pour essayer l'agroforesterie dans les Pyrénées
16. Etude des différentes modalités permettant d'assurer la pérennisation du réseau après la fin du projet PYRENAF : gouvernance, financement, animation
17. S'assurer de l'intégration des travaux du réseau au PAT du Pays Comminges Pyrénées et favoriser les synergies entre les deux démarches
18. Evaluer la démarche de recherche-action participative menée lors des Actions 4 et 5
19. Rédaction du livrable de l'action 3.3
 Nom « Mise en œuvre des travaux collectifs du réseau PYRENAF, à l'occasion des descriptions des fermes et communes agroforestières des Pyrénées : évaluation méthodologique. »
 Description : Document méthodologique présentant et évaluant la démarche de recherche - action participative menée lors des activités des Actions 4 et 5.

VII- Livrables

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10
Compte-rendu des 3 ateliers de sensibilisation aux élus	X									
Compte-rendu de l'atelier de lancement du réseau PYRENAF		X								
Charte d'engagement et de coopération du réseau		X								
Feuille de route 2026-2029 du réseau français			X							
Compte rendu des réunions de coordination avec le réseau espagnol	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Compte-rendu des deux voyages d'étude en France et en Espagne				X				X		
Compte-rendu des réunions de travail avec les formations étudiantes partenaires du projet			X	X	X	X	X	X		
Compte-rendu des ateliers dédiés aux collectivités et de l'accompagnement des projets des collectivités				X	X	X	X			
Compte-rendu des journées techniques agricoles						X	X			
Compte-rendu de la visite de ferme ouverte plus largement visant à essayer le projet PYRENAF									X	
Cartographie d'acteurs autour de l'agroforesterie Pyrénéenne										X
Compte-rendu de chaque réunion en lien avec le projet PYRENAF	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Méthodologie d'évaluation de la démarche de recherche-action des actions 4 et 5							X			
Livrable de l'action 3.3 : Nom « Mise en œuvre des travaux collectifs du réseau PYRENAF, à l'occasion des descriptions des fermes et communes agroforestières des Pyrénées : évaluation méthodologique. » Description : Document méthodologique présentant et évaluant la démarche de recherche - action participative menée lors des activités des Actions 4 et 5									X	

VIII- Enveloppe budgétaire

Entre 30 000€ et 40 000€

IX- Modalités de réponse

Le dossier de candidature comprendra au minimum :

- Une présentation de la structure candidate ;
- Les références en matière d'animation de réseaux, de démarches participatives ou de projets agroécologiques ;
- Une note méthodologique détaillant les enjeux du projet PYRENAF tels que perçus par le candidat et l'organisation proposée pour répondre au cahier des charges ;
- La prestation proposée
- La présentation de la ou les personnes mobilisées ;
- Un calendrier prévisionnel d'intervention ;
- Une proposition financière détaillée incluant tous les frais de mission (repas, transport, hébergement).

VIII. Critères de sélection des offres

Critère	Pondération
Qualité de la méthodologie proposée	30%
Expérience et compétence de l'équipe	20%
Prix de la prestation	40%
Compréhension des enjeux du projet PYRENAF	10%

IX. Calendrier de la consultation

Le calendrier prévisionnel de la consultation est le suivant :

- Publication de la consultation : 25/09/2026
- Date limite de remise des offres : 22/10/2026
- Analyse des candidatures : du 23/10/2026 au 30/10/2026
- Auditions éventuelles : 27/10/2026
- Notification du marché : 2/11/2026
- Démarrage de la prestation : 3/11/2026

L'Association Française d'Agroforesterie se réserve la possibilité de demander des précisions aux candidats et d'organiser une audition avant l'attribution définitive du marché.

L'Association Française d'Agroforesterie se réserve le droit de mettre un terme à la prestation, en tout ou partie, lorsque celle-ci ne correspond pas aux exigences, objectifs et livrables définis dans le présent cahier des charges, ou lorsque le prestataire ne parvient pas à mener à bien les missions qui lui sont confiées dans les conditions prévues.

En cas de difficultés ou de manquements constatés, l'Association Française d'Agroforesterie pourra demander au prestataire de mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires dans un délai défini conjointement. À défaut d'amélioration suffisante ou en cas d'incapacité manifeste à assurer la bonne réalisation de la prestation, le maître d'ouvrage pourra mettre fin à la mission. Cette résiliation pourra intervenir sans indemnité au titre des prestations restant à réaliser, sous réserve du règlement des prestations effectivement réalisées et conformes au cahier des charges à la date de la résiliation.